

EDITO



UNE RENTRÉE RICHE EN ACTIONS

« Voici une liste non exhaustive des projets menés en septembre :

- promotion de la dernière enquête de notre observatoire de la famille sur les familles nombreuses ;
- changement de notre logo pour rejoindre une identité commune à l'ensemble de notre réseau national ;
- rencontre annuelle plus précoce avec les parlementaires du Doubs.

Existe-t-il encore une politique familiale ? Tout comme le dernier communiqué de presse de l'UNAF, j'alerte systématiquement nos élus sur cette question. Bien que les réponses soient multiplient, notre mot d'ordre reste inchangé : il faut donner confiance aux familles pour améliorer la société.

Découvrez par cette lettre une synthèse de nos échanges.

Le Président,
Gérard CARRÉ



2019

RENCONTRE ANNUELLE

avec les Députés et Sénateurs
du Doubs

LES POSITIONS
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU DOUBS

L'UDAF CHANGE D'IDENTITÉ GRAPHIQUE



L'UDAF ET SON RÉSEAU CHANGENT DE LOGO !

Depuis le 1er octobre, l'ensemble du réseau UNAF / URAF / UDAF se dote d'un nouveau logo commun pour mieux affirmer son identité et valoriser ses actions à destination des pouvoirs publics.

Notre identité est ainsi composée de 3 éléments communs : un emblème, une signature, une graphie commune.

Notre emblème symbolise l'union des unions, la France, le rayonnement de notre institution, la diversité des familles que nous représentons et le pluralisme

OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE : LES FAMILLES NOMBREUSES

S'adressant tant aux familles de trois enfants et plus qu'à celles qui n'en comptent que deux, notre enquête a cherché à repérer les difficultés que les parents pouvaient rencontrer spécifiquement dans une famille nombreuse.

En 2015, le Doubs comptait 11 943 familles de 3 enfants et plus, âgés de moins de 25 ans.

Par cette enquête, nous découvrons que parmi les familles nombreuses :

- 80% se déclarent satisfaits de leur vie familiale.
- 1/3 estiment qu'elles bénéficient d'une

bonne image.

Notre signature confirme que nous sommes unis pour les familles et pour améliorer leurs conditions de vie.

Notre graphie marque la filiation qui unit les membres de notre réseau et chacune de ses strates territoriales.

Cette identité graphique est la première étape de la stratégie de communication commune du réseau.



bonne image.

• 50% peinent à boucler les fins de mois.

• 50% plébiscitent en priorité la revalorisation des allocations familiales.

• 40% peinent à articuler vie familiale et vie professionnelle.

• 1/3 estiment être de moins en moins soutenue par les politiques publiques.

Retrouvez les résultats complets de cette enquête sur notre site internet :

www.udaf25.fr



AGENDA

29 oct. - Conseil d'administration à 19h30

Du 4 au 30 nov. - Exposition de photos de S. Charvet (vernissage le 8 novembre)

6 nov. - Commission Dépendance à 16h

12 nov. - Bureau à 17h30

20 et 27 nov. - Formation «Créer un diaporama» à Besançon de 17h à 19h

LA VIE DE L'UDAF : RENCONTRES AVEC LES ÉLUS

Pour la 3ème année consécutive, l'UDAF du Doubs a défini des positions à défendre auprès de l'ensemble des Députés et Sénateurs sous la forme de rencontres individuelles.

C'est ainsi que le Président, Directeur et responsable communication de l'UDAF, mandatés par le Conseil d'Administration, ont rencontré les élus entre le 2 septembre et le 7 octobre 2019.

Cette Lettre d'Info est ainsi consacrée à la synthèse de ces échanges.

PRESTATIONS ET DROITS DES FAMILLES (POSITIONS 1, 2 ET 11)



La gouvernance avec Madame GENEVARD

• Existe-t-il encore une politique familiale ?

Monsieur ALAUZET : «La baisse de la natalité s'explique, en partie, par une baisse de la fertilité qui a tendance à s'aggraver. Il y a également un doute profond des jeunes sur l'avenir avec un discours pessimiste sur le monde. Parallèlement je milite pour l'inclusion des enfants handicapés (le périscolaire n'est toujours pas adapté par exemple).»

Madame CHARVIER : «Concernant la prise en compte du foyer dans le prélèvement à la source, certaines personnes ont demandé à ne pas tenir compte du calcul du foyer : il y a une volonté dans le taux non individualisé de pouvoir laisser le choix à chacun de donner un taux plus ou moins personnalisé à son employeur. Pour avoir reçu la CAF et l'assurance maladie, aucune branche n'est épargnée, il n'y a donc pas que la branche famille qui est impactée.

La baisse de la natalité n'est pas voulue par le gouvernement, elle pose problème pour le système de retraite. Il faut réformer et accompagner la dépendance et le grand âge notamment en reconnaissant socialement et financièrement les métiers de ce domaine, pour l'heure peu attractifs».

Madame GENEVARD : «Je comprends totalement vos revendications, la politique familiale existe, mais plus dans une forme équilibrée. Le gouvernement a choisi la cible quasi unique des familles monoparentales et des femmes isolées au détriment des autres familles.

Depuis le précédent quinquennat, la politique familiale a été rabotée. Cette politique ne s'est pas démentie avec l'actuel gouvernement.



La gouvernance avec Monsieur GROSPELLE

A une époque où les femmes aspirent à travailler, il faut favoriser la conciliation vie familiale et vie professionnelle pour le bien de l'enfant. Cette conciliation n'est pas suffisamment prise en compte, cela revient à la sensibilité de l'employeur.

La baisse de natalité est liée au discours alarmiste sur l'avenir du monde : certains jeunes ne veulent plus avoir d'enfant car ils n'ont plus confiance au futur.»

• Revalorisation des prestations familiales selon l'inflation

Madame GENEVARD : «Je ne cesse de demander la réindexation des prestations familiales selon le coût de la vie».

Monsieur ALAUZET : «Je suis tout à fait d'accord avec vous, par contre j'estime normal qu'il y ait un débat autour de la structure des prestations familiales».

Madame CHARVIER : «Je reconnais que le gouvernement n'a pas avancé sur ce sujet».



La gouvernance avec Madame CHARVIER

• Versement des allocations familiales dès le 1er enfant et versement de la prime de naissance au 7ème mois de grossesse

Monsieur ALAUZET : «Je n'ai pas changé d'avis et reste favorable à ces propositions. Les efforts pour la prime d'activité font partie de la politique familiale, cette action n'existait pas il y a 10 ans».

Madame CHARVIER : «Pour l'allocation dès le premier enfant, le gouvernement est dans l'optique de rester à budget constant, de ce fait cela impliquerait une diminution du budget dans d'autres actions. Si une telle mesure se mettait en place, ce serait dégressif. Cette mesure ne favoriserait pas la natalité.

Pour le versement de la PAJE au 7ème mois je vous rejoins totalement sur l'utilité de cette mesure. Je vais solliciter mes collègues des finances. Par mon expérience professionnelle à l'assurance maladie, je sais que les situations compliquées telles que des grossesses n'arrivant pas à terme sont difficiles à gérer même si elles sont minoritaires».

• Meilleure indemnisation du congé parental

Madame GENEVARD : «La question du congé parental est très intéressante, je suis favorable à une meilleure indemnisation du congé parental».

Madame CHARVIER : « Je rappelle les dernières améliorations apportées avec le complément mode de garde et les places en crèches. [Suite au bug informatique de la plateforme Pajemploi] Je suis d'accord pour que les familles puissent plus facilement faire des réclamations lorsqu'il y a un bug informatique: nous devons pouvoir garder un accueil physique et téléphonique pour traiter les dossiers complexes. Je suis d'accord pour dématérialiser mais surtout simplifier».

Monsieur ALAUZET : «Je suis perplexe face à cette évolution. J'étais réservé sur cette mesure de partage du congé parental. Le congé parental n'est pas un sujet abordé en ce moment entre parlementaires».

• Aménagement du temps pour favoriser le bénévolat

Monsieur BOURQUIN : «Je constate que le monde du bénévolat est vieillissant. L'individualisation est de plus en plus présente dans notre société, il y a moins de solidarité».

Madame GENEVARD : «Il y a des questions au sein du gouvernement pour reconnaître le statut du bénévole. On ne peut pas mettre de contrainte auprès des entreprises pour favoriser le bénévolat, je n'y suis pas favorable ».



Monsieur CARRÉ avec Monsieur ALAUZET

Monsieur ALAUZET : «Le constat du manque de bénévoles est général et touche également les syndicats et les partis politiques. Le commun s'abîme derrière l'individualisme. Le citoyen ne donne pas que son avis, il doit aussi apporter sa contribution à la société.

Une loi sur le statut de l'élu politique est en cours. Il est notamment question de prendre en charge les frais de garde d'enfants des élus pendant les conseils municipaux par exemple ».

Madame CHARVIER : «Concernant les élus locaux la question se pose de prendre en charge les frais de garde pour faciliter leur engagement. Cette proposition est sur la table. Je ne sais pas s'il y a la même réflexion au niveau des associations. Cette prise en charge pourrait être réaliste si elle se limite à la présidence de l'association. La société a gagné du temps de loisirs mais a de plus en plus de mal à trouver du temps de bénévolat : je comprends qu'il faut plus voir les choses à l'échelle de la famille et non de manière individuelle».

LOGEMENT ET ENVIRONNEMENT (POSITIONS 5 ET 6)

• Représentation de l'UDAF dans l'ensemble des organismes logeurs

Madame GENEVARD : «Votre demande me paraît tout à fait légitime.».

Monsieur LONGEOT : «Je comprends votre demande. On loge dans des logements sociaux des personnes avec des revenus très faibles et parfois avec des charges trop importantes. Je suis pour arrêter de loger des familles dans des conditions épouvantables : j'ai voté une motion pour ne plus loger d'ici 2023 des personnes dans des logements sociaux classés F et G».

Monsieur BOURQUIN : «Je vais intervenir au département pour vous soutenir et rédigerai une question écrite sur ce sujet».

• Crainte d'une augmentation des indus liés aux APL

Madame CHARVIER : «Le système même des APL est complexe:

les APL contribuent à l'augmentation des loyers. Il faut être très prudent et mesurer les impacts. L'intégration des APL dans le revenu universel d'activité me semblerait une piste de solution».

Monsieur GROSERRIN : «Je constate que c'est en effet compliqué pour les bailleurs. Je m'interroge sur la fluctuation des APL et l'instabilité des ressources que cela implique».

Madame GENEVARD : «Le gouvernement est dans la dynamique de faire des économies, la suite des gilets jaunes crée davantage de charges (il manque 3 milliards d'euros). L'impact se fera certainement sentir sur les entreprises».



La gouvernance avec Messieurs BARBIER et SOMMER

INSERTION (POSITION 7)

Madame CHARVIER : « Le gouvernement reçoit actuellement les différents interlocuteurs concernant le revenu universel d'activité. Il ne faut pas que cela vienne à réduire les prestations dans leur ensemble. Le but n'est pas de faire des économies. Ce revenu doit permettre plus de lisibilité et de simplicité pour les bénéficiaires».

Madame GENEVARD : « Le parti LR est pour un revenu de pres-

tation unique plafonné à 75% du SMIC : hors allocation familiale et AAH, il faut que les revenus de l'assistance soit inférieur aux revenus du travail. Le parti LR s'interroge également sur le revenu universel d'activité à budget constant».

Monsieur BOURQUIN : « Je rejoins vos inquiétudes. La politique du handicap est différente de la politique d'insertion à l'emploi. Cette réforme ne peut pas se faire à budget constant».

Monsieur GROSPELLIN : « Je suis favorable à l'extension de la PMA (Procréation Médicalement Assistée) à toutes les femmes. Il faut qu'il y ait un débat, l'interruption volontaire de grossesse en son temps a levé des grands débats. Il convient de s'interroger sur l'harmonisation de la législation en Europe. »



La direction avec Monsieur BOURQUIN

Madame GENEVARD : « Je crains que cette réforme soit la porte ouverte à la GPA (Gestation Pour Autrui). Je suis très défavorable à l'extension de la PMA pour toutes les femmes. Je ne partage pas l'idée d'une infertilité sociale, les couples homosexuels accréditent le droit à l'enfant, l'enfant n'est pas un droit. Il y aurait une inégalité entre les enfants, ceux qui auront un père et ceux qui n'en auront pas. Jusqu'à maintenant, l'implantation d'un embryon était liée à un problème médical. Avec l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, il n'y a plus de

but thérapeutique. Je m'inquiète aussi à terme que les couples choisissent l'embryon (question de l'eugénisme). Les familles monoparentales sont d'ores et déjà en grandes difficultés alors pourquoi proposer la PMA aux femmes seules ?

Il y a un évincement du père et de la biologie qui est le fruit d'une union. Je suis défavorable à la PMA sans père. L'amour ne fonde pas la filiation. »

Monsieur ALAUZET : « L'UDAF est plus en avance que moi sur cette question. Je suis favorable à la PMA mais contre la GPA, même si je connais des contre-exemples de situations où cela se passe bien ».

Madame CHARVIER : « Certains de mes collègues craignent que la levée de l'anonymat soit pire pour les situations des familles. Dans d'autres pays où la levée de l'anonymat est déjà en place, le nombre de dons n'a pas baissé.

Je ne suis pas favorable à la GPA à moins de borner une GPA éthique. Aujourd'hui la société n'est pas prête. Il reste la question des enfants nés sous GPA à l'étranger : il est difficile de pénaliser l'enfant mais difficile aussi de reconnaître la pratique à l'étranger. Je suis partagée sur l'accouchement sous X : il faut assurer la protection de la mère et de l'enfant. »

Monsieur SOMMER : « Je suis favorable à l'extension de la PMA mais je ne suis pas pour légaliser la GPA. »

ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS (POSITIONS 9 ET 10)

Monsieur LONGEOT : « J'ai noté que vous demandez un délégué interministériel. Je propose de préparer une intervention commune à ce sujet avec d'autres parlementaires ».

Monsieur BOURQUIN : « Je vous informe du projet de suppression de postes à la DGFIP. Le contrôle de gestion de ces mesures pourrait participer à la défense de ces postes. Je souhaite que vous me communiquiez un écrit dans lequel vous proposeriez les nouvelles responsabilités que pourraient avoir la DGFIP ».

Monsieur ALAUZET : « Je vous propose de faire un courrier pour solliciter la création d'un poste de délégué interministériel et vous invite à venir à ma permanence pour prendre le temps de parler de ce sujet en particulier ».

RETRAITES (POSITION 12)

Madame CHARVIER : « Je vais poser la question sur le devenir des caisses d'AGIRC ARRCO. Il y a une différence entre les préconisations de Delevoye (âge pivot) et le souhait du Président (durée de cotisation). Actuellement il y a des inégalités de traitement : la première volonté du gouvernement est de remettre tout le monde sur le même pied d'égalité.

Les élus ont rejoint en janvier 2018 le régime de retraite de la fonction publique et non plus un régime spécial qui leur était très favorable. Néanmoins cela a creusé un trou dans le budget retraite de l'assemblée pour financer les retraites actuelles ».

Monsieur ALAUZET : « Il y a un certain nombre d'injustices dans les retraites et les pensions de réversion. Tous les sujets d'injustice sont sur la table. La question des carrières hachées est évidente : tout dépend si nous parlons d'une personne seule

Monsieur BARBIER : « Concernant le manque de reconnaissance salariale pour le métier de mandataire, le gouvernement a voté l'extension de la prime d'activité, augmentant le pouvoir d'achat des personnes concernées. Je reconnais toutefois que la France ne rémunère pas suffisamment le travail. »



La gouvernance avec Monsieur LONGEOT

ou en couple ».

Madame GENEVARD : « C'est un dossier que nous suivons avec énormément d'attention. Les systèmes de retraite actuels ne sont pas à l'équilibre : le gouvernement a jusqu'à 2025 pour les remettre à l'équilibre. En 2022 nous serons encore à 10 milliards de déficit. La vraie cible du gouvernement ce sont les régimes spéciaux ».

Monsieur BOURQUIN : « Si le gouvernement retenait la proposition de calcul de la retraite à points, cela représenterait en moyenne une perte de 20% pour les futurs retraités. Il faut faire une réforme plus juste et pas uniquement une réforme financière. Il n'est pas correct de s'attaquer aux générations futures, il faut davantage de transparence sur cette réforme ».